



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbriannonnais.fr
www.ccbriannonnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 février 2010

Le 9 février 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 février 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 33 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)
34 (à partir de la délibération n° 2010-003)

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de Votes : 35 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)
36 (à partir de la délibération 2010-003)

Mme Laurence FINE est nommée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Yvon AIGUIER (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Alain PROREL (*représentant M. Mohamed DJEFFAL*) – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Laetitia CODURI (*représentant Mme Nicole GUERIN*) – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC (*à partir de la délibération 2010-003*).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – Mme Christine VALLA (*représentant M. Philippe MICHELON*) – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

Commune de Montgenèvre : M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (*représentant Mme Brigitte BOREL*) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2010-006 DU 9 FEV 2010

Rapporteur : M. Philippe MARIACHER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Dépenses d'investissement 2010 – autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2010

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Budget Primitif des budgets « Général » et « Assainissement » seront proposés au vote dans le courant du 1^{er} trimestre 2010, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services communautaires,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 janvier 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 28 janvier 2010,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

- Décide d'autoriser le Président et ses Vice-présidents à engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010, dans la limite du quart des crédits votés aux Budgets « Général », « Ordures Ménagères » et « Assainissement » 2009 pour l'ensemble des opérations d'investissement,
- Décide d'autoriser le Président à liquider et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010, dans la limite du quart des crédits votés aux Budgets « Général », « Ordures Ménagères » et « Assainissement » 2009 pour l'ensemble des opérations d'investissement,
- Précise que les engagements devront au préalable faire l'objet d'une validation par le Président ou par Monsieur Philippe MARIACHER, conseiller communautaire délégué au budget.

Pour copie conforme

Le Président,


Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 11 FEV. 2010

Date affichage : 12 FEV. 2010